

En quelle année est-on passé du congé hebdomadaire scolaire du jeudi au mercredi ?

Réponse apportée le **03/26/2009** par MACON BDP Saône-et-Loire – Saône-et-Loire, Bourgogne

Bonjour,

Suite à votre question, veuillez trouver ci-joint des éléments de réponse.

Les Archives de l'Education nationale nous renseignent sur l'histoire du congé hebdomadaire scolaire :

A compter de la rentrée de 1972, le jour d'interruption des classes au cours de la semaine scolaire, prévu par la loi du 28 mars 1882 pour l'enseignement primaire, et par l'arrêté du 27 juin 1945 pour l'enseignement secondaire, est passé du jeudi au mercredi (Arrêté du 12 mai 1972).

Vous pouvez consulter cet arrêté en cliquant sur ce lien :<https://www.education.gouv.fr/media/20936/download>

La loi du 28 mars 1882 traitant de l'organisation de l'enseignement primaire, avait défini les rythmes scolaires actuels : 5 jours de classe, durée journalière de trois heures le matin, trois heures l'après-midi (trente heures par semaine), année scolaire découpée en trois trimestres.

L'encyclopédie Wikipédia précise que « jusqu'en 1972 (arrêté du 12 mai 1972 avec mise en application en septembre 1972), en France, le jeudi était le jour de repos (et de catéchisme) dans la scolarité enfantine, alors que le mercredi était travaillé. C'est l'abandon progressif du samedi après-midi

travaillé qui a encouragé le rééquilibrage de la semaine en passant le jour de repos du jeudi au mercredi ».

Europe 1 : Le jour où le jeudi est devenu mercredi, ou la saga des rythmes scolaires

En espérant avoir répondu au mieux à votre question, nous vous remercions de la confiance que vous avez accordée à notre service.

Cordialement,

Eurêkoi/Réponses à distance

Bibliothèque Départementale de Saône-et-Loire